

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLETTE-SUR-AIN - 01320 LUNDI 24 JANVIER 2022 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présents : Mesdames AUGUSTE, CAPELLA, CHEVRIER, SPANNENTE.
Messieurs HUMBERT, AMBRE, COLL, CORNET, GRIMAUULT, PETIT.

Absents excusés : Madame CALLENS, procuration donnée à Madame CHEVRIER
Madame HOARAU, procuration donnée à Madame CAPELLA
Madame PULCINI, procuration donnée à Madame SPANENTE
Monsieur CAULT, procuration donnée à Monsieur PETIT
Monsieur LHERBETTE, procuration donnée à Monsieur AMBRE

Secrétaire de séance : Madame CHEVRIER

Date de la convocation : le 19 janvier 2022

PV du Conseil du 06 décembre 2021 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Déclarations d'intention d'aliéner
2. Budget principal : demande de prêt
3. Communauté de Commune de la Dombes : Approbation du rapport annuel de la CLECT
4. Avenant hangar communal
5. Compte-rendu du Foyer Rural
6. Courrier Mme VALETTE / M. PERRET
7. Remarques diverses

1) Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente ELLIAD / M. Motte et Mme Ghouli : vente parcelles cadastrées AD 396 de 1808 m² - Prés Derrière - Terrain pour 90 000,00 €. M. Le Maire explique que cette parcelle est composée de trois lots constructibles, d'environ 600 m² chacun. Il précise aussi que les parcelles 340 et 380 reviennent gratuitement à la commune, sous certaine condition suspensive de voirie.

Pas de droit de préemption proposé : voté à l'unanimité !

- Vente ELLIAD / M. et Mme Albaladejo : vente parcelles cadastrées AD 398 et AD 396 p de 803 m² - Terrain + hangar pour 120 000,00 €. Madame JACQUET précise que le "p" signifie "partie de la parcelle" AD 396.

Pas de droit de préemption proposé : voté à l'unanimité !

- Vente M. Colomina / M. L'herbette Sylvain : vente parcelles cadastrées AD 250, de 408 m² et AD 410 de 385 m² - garage + appartement pour 159 000,00€

Pas de droit de préemption proposé : voté à l'unanimité !

- Vente M. Pichon / M. Douvre et Mme Marchis : vente parcelles cadastrées AD 347 et AD 336 de 1011 m² - maison + piscine pour 410 000,00 €

Pas de droit de préemption proposé : voté à l'unanimité !

2) Budget principal : demande de prêt

Afin de pouvoir financer les différents investissements, notamment l'achat du terrain Regard, nous devons réaliser un emprunt de 100 000,00 euros, avec un crédit sur 20 ans, à taux fixe.

Une ligne de trésorerie a été réalisée à cet effet en mai 2021, et doit être remboursée cette année.

De gros investissements ont été réalisés en 2021, notamment le hangar communal, le monument aux morts.

Deux propositions de prêt ont été transmises :

Crédit Agricole avec un taux à 1,22%

Caisse d'Epargne avec un taux à 1,25%

La Banque Populaire n'a pas fait parvenir la sienne.

M. Le Maire propose d'accepter celle du Crédit Agricole, plus intéressante avec un remboursement annuel.

La proposition du Crédit Agricole est adoptée à l'unanimité.

3) Communauté de Commune de la Dombes : Approbation du rapport annuel de la CLECT

Délibération

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CDD s'est réunie le 02 décembre 2021 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation liées aux services communs Enfance Jeunesse.

La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun, dans le prolongement du transfert de la compétence Enfance Jeunesse aux communes au 01 janvier 2019.

Comme le prévoit l'article 1609-10C du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT en fonction des modifications libres au service commun, repris dans le tableau joint en annexe (Fiche financière établie par la CLECT).

Concernant Villette, notre subvention passe de 5567€ à 4067€, pour :

- ☉ 42 heures en sport scolaire,
- ☉ 14 heures en sport périscolaire.

Monsieur AMBRE précise que l'attribution se faisait auparavant, en fonction du nombre d'habitants, alors qu'aujourd'hui, elle se calcule en fonction du nombre d'heures assurées.

La délibération proposée par M. Le Maire, est adoptée à l'unanimité.

4) Avenant hangar communal

Suite à divers aménagements dans la construction du hangar, et à l'augmentation du prix des matériaux, deux entreprises ont fait parvenir un avenant modificatif du devis initial.

		Marché initial	Travaux commandés
Lot N°5 - Plâtrerie Isolation :	1526,64 € HT	9 500 € HT	11 026,64 € HT
Lot N°6 - Electricité :	793,00 € HT	8 354 € HT	9 147,00 € HT

Les deux avenants sont adoptés à l'unanimité.

5) **Compte-rendu du Foyer Rural**

Monsieur Le Maire nous fait part d'un courrier reçu du Foyer Rural, suite à son assemblée générale du 20 janvier, et qui concerne le tennis.

Monsieur Jean Louis LEVEQUE qui a pris les fonctions de trésorier, propose d'utiliser le reliquat de l'ancienne section Tennis, 1800€, pour former des adhérents aux gestes de premiers secours.

Il semble qu'un souci de rétrocession soit en jeu car différent du projet évoqué initialement entre le Président du Comité des fêtes, qui doit reprendre la gestion du tennis, et Mme la Co-Présidente du Foyer Rural.

Monsieur PETIT souhaite donc accompagner M. Le Maire qui rencontrera Mme la Co-Présidente Marinette BLANCHET ainsi que le Co-président Mr. Michel Grandgeorges.

6) **Courrier Mme VALETTE / M. PERRET**

Pour terminer, M. Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Mme PERRET et M. VALETTE qui ont écrit à la nouvelle Préfète de l'Ain, en date du 20 janvier 2022.

Ils déplorent le manque de réactivité des autorités locales, alors que tout semble finalisé. Ils rappellent le risque encouru par leur maison.

M. Le Maire nous explique qu'il a fait un courrier à la Préfète, il y a trois semaines, pour lui préciser les montants financiers de l'opération, montants que la commune ne peut, d'aucune façon, prendre en charge, sans avoir de certitudes sur les participations financières des différents acteurs.

Des contraintes administratives, liées à la bonne volonté des voisins à qui l'on demande d'accepter une servitude de tréfonds sur leur terrain pour une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, doivent être levées pour que le projet avance. Si la famille Emériat refuse la question de l'évacuation des eaux se posera.

Manque également un plan que doit fournir le géologue.

Il est impératif que tous ces éléments qui relèvent de la consultation soient fournis pour que l'étape suivante puisse être lancée.

Les conditions météorologiques actuelles ne permettent pas une intervention immédiate.

M. Le Maire rappelle également que, pour des budgets supérieurs à 90 000€, la procédure passe obligatoirement par un appel d'offre de marché public, sauf si nous avons l'accord de la préfecture.

7) **Remarques diverses**

Conseil municipal des jeunes

M. Cornet demande si le Conseil Municipal des Jeunes peut être présenté au Conseil des adultes un lundi soir. M. Le Maire propose qu'une réunion soit organisée un samedi matin pour prendre en compte le jeune âge des conseillers, qui ont déjà travaillé et fait des propositions.

Décès

Monsieur Mario SEVILLA a perdu sa fille, âgée de 48 ans, domiciliée à Aix en Provence. Un courrier de condoléances sera fait.

Cantine-Garderie

Suite à des absences de personnels enseignants non remplacés, de nombreux repas ont été perdus, et non facturés aux familles.

Collecte de verres

M. PETIT informe que les administrés de Villette, n'ont pas entendu, ni respecté, les consignes de garder ponctuellement leurs verres à jeter en attendant le passage du nouveau prestataire.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h00

Le Maire

Jean Pierre HUMBERT